



Délibération
N° 2023-040

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -
APCP

Date de la convocation : 10/10/2023

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix huit octobre à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 6	Représentés : 5
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire propose à l'Assemblée Communale la création de nouvelles APCP :

Tout d'abord l'APCP 2023-03-2001 (U San Martinu) concerne la revitalisation du village. L'opération 2001 comportant cette année des crédits à hauteur de 539 946,11 € TTC, il conviendra de faire un prévisionnel de 2024 afin de compléter 269 493,89 euro TTC de crédit amenant le montant total de l'opération à 820 000 euros TTC, comprenant d'une part le volet économique qui sera expliqué plus tard, d'un montant de 667 000 € HT (773 000 € TTC) et le volet associatif de 30 000 € HT (35 000 € TTC) + 12 000 € d'aléas.

Ensuite l'APCP 2023-04-Voirie 2023-2028, concerne le prochain programme de voirie.

Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours d'analyse, et le marché de travaux sera lancé pour répondre aux besoins des 4 années à venir (mi-2024 – mi-2028). L'opération 2305 comportant cette année des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231018-0532023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023



crédits de 6000 € pour le lancement du marché de travaux, il est proposé de répartir 700 000 euros de crédits sur la durée du marché, permettant ainsi au Maire de conclure le futur marché de travaux sur la base de la masse minimale qui sera réalisée.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter l'APCP 2023-03-2001 U San Martinu, et l'APCP 2023-04-Voirie 2023-2028 conformément aux annexes jointes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

